

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du lundi 24 août 2020 à 18 h 00

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Véronique BENOIT, Emilie BONI, Lionel MURAZ, Josselin PAPIN, Claire DALBAND-PATASSE

Excusés :

Sandrine GADBLED et Xavier PERRIN

Secrétaire de séance : Véronique BENOIT

❖ Suppression et création de postes suite à modification du temps hebdomadaire annualisé de trois agents

La Vice-Présidente rappelle que lors de la séance du 6 juillet dernier, le Comité Syndical avait délibéré pour modifier le temps de travail de trois agents. Le Centre de gestion de la fonction publique nous demande de créer ces postes en nombre d'heures annualisées.

▶ Suppression du poste actuel d'ATSEM avec un contrat de 19H12mn (horaire hebdomadaire annualisé) et création d'un nouveau poste d'ATSEM avec un contrat de 19H56mn (horaire hebdomadaire annualisé).

▶ Suppression du poste actuel d'agent technique avec un contrat de 18H18mn (horaire hebdomadaire annualisé) et création d'un nouveau poste d'agent technique avec un contrat de 18H32 mn (horaire hebdomadaire annualisé) suite à une augmentation du temps de travail de 10H supplémentaires.

▶ Suppression du poste actuel d'agent technique avec un contrat de 26H05mn (horaire hebdomadaire annualisé) et création d'un nouveau poste d'agent technique avec un contrat de 26H18 mn (horaire hebdomadaire annualisé) suite à une augmentation du temps de travail de 10H supplémentaires.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition et autorise la Vice-Présidente à procéder aux démarches nécessaires pour les modifications de ces postes.

❖ **Autoriser le Président à recruter du personnel non permanent en cas de besoin urgent et non anticipable**

Il est expliqué au Comité Syndical qu'il est nécessaire de pouvoir recruter du personnel en contrat à durée déterminée ou intérimaire, en urgence, en cas d'absences multiples émanant des agents permanents.

Afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, et en vue du remplacement de personnel absent, nous avons la possibilité d'avoir recours au service intérim du centre de gestion de la fonction publique. Aussi en vue de réduire la durée de mise en place de la procédure proposée par le service intérim, il serait nécessaire d'autoriser Le Président à effectuer cette démarche ponctuellement.

Cette délibération, serait à reprendre à chaque début d'année, et permettrait au Président de recruter du personnel intérimaire ou bien en contrat à durée déterminée, dès que nécessaire.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise le Président à recruter ponctuellement du personnel intérimaire ou en contrat à durée déterminée, en cas de besoin urgent, et non anticipable pendant toute la durée de son mandat.

❖ **Questions & informations diverses**

- Durant le mois d'août 2020, des travaux de secrétariat ont été réalisés par un travailleur indépendant, en collaboration avec la secrétaire du SIVU qui était absente depuis plusieurs mois.
- Retour au fonctionnement de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire des vacances d'été.
- Le jour de la rentrée, l'accueil des parents des enfants de maternelle se fera au portail, sauf pour les nouveaux inscrits avec le port du masque et désinfection des mains obligatoire pour les adultes accompagnants.
- Les enseignants demandent au SIVU l'utilisation de la salle de bibliothèque, pendant la pause méridienne afin de respecter les gestes barrières. La salle de La tisanerie qu'elles occupent jusqu'à présent étant inadaptée et exigüe. Après avis du Comité Syndical, une réponse favorable est faite.
- Le Président propose un réaménagement futur de la salle de La Tisanerie.

- Le Président informe les membres du Comité Syndical, du départ en retraite de Madame REYMOND-LARUINA Jocelyne au 1^{er} novembre 2020.
- Une réunion avec le personnel du SIVU Scolaire se tiendra en présence du Président et la Vice-Présidente, le jeudi 27 août 2020 à 17 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 31 août 2020 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 31 août 2020

La Vice-Présidente,
Nathalie GONTARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
36, route des Iles
73800 PLANAISE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Gontard', is written over a rectangular stamp area.